**Déclaration de candidature / Election du 26 Juillet 2018**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je crois savoir, puisque je n’étais pas né, que lorsque Maître Eugénie ISSA-SAYEGH, la doyenne de notre Ordre – à qui je rends un nouvel hommage bien respectueux – prêtait serment en 1956, les conditions de vie et de travail de l’avocat étaient, à maints égards, plus simples que lorsque la promotion dont j’ai l’honneur de faire partie, prêtait serment 30 ans plus tard, le 17 Janvier 1986.

Je sais, du fait de mon vécu, que 32 ans après, lesdites conditions sont encore moins simples.

Je présume, cela paraît conforme au bon sens, qu’elles seront encore moins simples dans 5, 10, 15 voire 30 ans.

Point n’est besoin ici, d’explorer par le menu – les mille et une embûches qui nous inhibent au quotidien, puisque ces lignes de la journaliste Pascale DECRESSAC constituent une forme d’état des lieux :

*« Métier millénaire, la profession d’avocat est impactée directement par la révolution numérique.*

*Outre une vitrine exceptionnelle pour les avocats, internet est une gigantesque banque d’informations légales. Face à ce vivier d’informations, les start-up de la légaltech sont de plus en plus nombreuses à proposer des services juridiques en ligne. De la simple recherche d’informations à l’analyse prédictive en passant par les sites comparatifs, le numérique transforme complètement la profession d’avocat. Pour rester légitimes, ceux-ci doivent repenser totalement leur pensée »*.

La révolution numérique est certes, pour beaucoup, dans la mutation – en bien comme en mal – de nos conditions de vie et de travail.

Elle ne saurait toutefois, à elle seule, justifier cette nécessité qu’il y a à "nous" repenser.

Comment ne pas relever, par exemple, que notre profession, qui s’exerce dans un environnement économique difficile, reste confinée dans une activité judiciaire qui est, elle-même, quotidiennement compliquée – pour dire le moins – par une profusion de textes dont il faut constamment assimiler – quelquefois réconcilier – les contenus, mais aussi par un nombre sans cesse croissant de facteurs endogènes et exogènes qui dévient le cours de la Justice ?

Il faut, comme disait l’autre, S’ADAPTER ou PERIR.

S’adapter, à mon humble avis, sans que l’énumération soit exhaustive, c’est :

* faire en sorte que la défense reste un service public dont l’Etat assure la continuité ;
* créer les conditions optimales pour que les cabinets d’avocats restent de véritables entreprises du droit, compétitives, performantes, qui s’approprient tous les périmètres juridiques et fonctionnels, avec les outils de travail et de gestion les plus adaptés ;
* veiller à la formation continue, y compris dans les spécialités et les technologies, sans jamais se détacher de l’observation des règles déontologiques ;
* faire du Conseil de l’Ordre un véritable gouvernement, avec des compétences précises, confiées à tous les conseillers et un suivi permanent de l’exécution de leurs tâches ;
* promouvoir l’égalité des chances d’installation des confrères sur toute l’étendue du territoire ;
* prendre la pleine mesure du potentiel des jeunes confrères et garder le cap d’une formation optimale et pointue, poser les jalons de leur épanouissement intégral au plan personnel et professionnel, notamment en ce qui concerne l’équipement et l’habitat ;
* élargir le champ d’application de l’assistance judiciaire et veiller à ce que les avocats soient consultés par les pouvoirs publics ;
* créer des moyens additionnels en faveur de l’Ordre, afin de réduire, voire éradiquer la précarité ;
* ne jamais se détacher des couches les plus vulnérables de notre Ordre et trouver des solutions pérennes à leurs préoccupations ;
* lutter contre les agressions de toutes sortes et tous les facteurs qui dévient le cours de la justice ;
* garder le cap du rayonnement international de notre Ordre.

S’adapter est, à la fois, hautement souhaitable et absolument possible, car l’Homme reste le centre de tout.

Nous avons un Barreau où se côtoient plusieurs générations, un Barreau riche de cette diversité.

L’espoir reste donc permis, pour peu que nous gardions le cap :

* de la détermination,
* de la fraternité,
* de l’amitié,
* de l’unité
* de la solidarité,
* de la synergie, de la critique et de l’introspection positives,

toutes choses auxquelles notre actuel Bâtonnier, Me Mbaye GUEYE, s’attèle au quotidien et sans relâche.

Il se trouve que, pour méritoire que soit son action, les textes qui régissent notre profession – le règlement n° 5 de l’UEMOA et la loi n° 2009-25 du 08 Juillet 2009 – nous contraignent, pour ainsi dire, à cette alternance que beaucoup nous envient, par l’élection d’un dauphin.

Le 26 Juillet 2018, nous serons donc toutes et tous invités à désigner celle ou celui qui sera votre serviteur, dans une posture très sacerdotale, pour succéder dans un an, à notre excellent confrère Mbaye GUEYE.

C’est dans le contexte que voilà, que j’ai décidé en toute sérénité, mais surtout en toute humilité, de vous proposer ma candidature.

Je n’ignore pas qu’il est difficile, en trois ans de mandat, de tout changer, d’apporter des solutions à tous les problèmes posés ça et là.

Je reste toutefois optimiste comme CANDIDE et fort de cette suggestion de MUSSET selon laquelle :

**« Pour réussir, retenez bien ces trois maximes :**

* **voir, c’est savoir**
* **vouloir, c’est pouvoir**
* **oser, c’est avoir »**.

Très confraternellement.

**Maître Papa Laïty NDIAYE**

**12 Juillet 2018**